

Ingénieur de MINES ParisTech

Spécialité Energétique



Diplôme
délivré par



Durée de
la formation



↳ Objectifs

Former des ingénieurs capables d'intervenir sur toute la chaîne énergétique :

- la conception des installations de production et de distribution électrique et/ou thermique ;
- la planification et le suivi de la réalisation de ces installations ;
- la réception et le contrôle de ces installations ;
- l'exploitation et la maintenance des installations.

L'ingénieur en énergétique met en œuvre des savoir-faire théoriques et pratiques dans le domaine de l'énergétique pour identifier et résoudre des problèmes, mettre en œuvre des solutions innovantes à faible impact environnemental et faible consommation d'énergie. Il est capable de s'intégrer dans une organisation, de communiquer avec différents interlocuteurs, de gérer des équipes et d'évoluer dans un contexte internationalisé. Il doit veiller au respect de la réglementation en termes de sécurité, d'environnement et de droit du travail.

L'ingénieur en énergétique exerce dans l'industrie, le bâtiment et les collectivités locales. Il peut s'orienter vers la gestion de sites de production en faisant des choix de priorité d'intervention et en mettant en œuvre des travaux d'amélioration ou de rénovation. Il peut aussi s'orienter vers l'expertise en énergétique pour auditer des sites, concevoir des solutions d'efficacité énergétique et intégrer des énergies renouvelables.

↳ Accès au diplôme

Etre titulaire d'un diplôme dans les filières scientifiques et techniques de type DUT (GTE, GEII, MP...), CPGE (ATS, PSI...), BTS (FEE, FED, ATI...) ou Licence.

Procédure de recrutement :

- Sélection sur dossier (début mars)
- Tests de niveau (fin mars)
- Entretiens de motivation (avril)

Les dossiers de candidature sont à déposer sur le site de l'Institut Mines Télécom : <https://alternance.imt.fr/>

↳ Rythme d'alternance

Alternance :

En 1^{ère} année : 3 semaines en entreprise/ 2 semaines en école

En 2^{ème} année : 10 semaines temps plein en école puis jeudi et vendredi en école une semaine sur deux et 2 fois deux semaines en école (janvier et juin)

En 3^{ème} année : 11 semaines temps plein en école puis jeudi et vendredi en école une semaine sur deux et 2 fois une semaine en école (mai et juin)

Rentrée : septembre

↳ Lieu de formation

Mines ParisTech, 60 bld Saint-Michel, 75006 PARIS
CNAM, 292 Rue Saint-Martin, 75003 PARIS

PROGRAMME

SCIENTIFICS DE L'INGÉNIEUR 280 H

Mathématiques, électricité, mécanique, physique, Chimie, algorithmique et programmation

ENERGÉTIQUE 365 H

Thermodynamique & machines, transferts de chaleur et de masse, conditionnement d'air, électricité industrielle, Modélisation en énergétique, projets conception, technologie et exploitation

ENERGÉTIQUE (APPLICATIONS) 340 H

Energies renouvelables ou énergie nucléaire, Thermique du bâtiment, Systèmes énergétiques du bâtiment, Expertise en énergétique

RÉGULATION, CONTRÔLE COMMANDE & RÉSEAUX 160 H

Automatique et électronique, Régulation et automatismes, instrumentation et capteurs

MÉTHODES DE GESTION DE L'INGÉNIEUR 255 H

Management de projets, calcul économique, gestion des équipes, droit du travail, Fiabilité et maintenance, statistiques

CULTURE D'ENTREPRISE, COMMUNICATION ET NTIC 400 H

Sécurité industrielle, réglementation, développement durable, communication orale, anglais, BIM, systèmes d'information

avec Mission professionnelle à l'étranger de 2 à 4 mois en fin de 2^{ème} année et Semaine européenne d'échange inter-écoles

Responsable pédagogique et informations : Pascal STABAT - pascal.stabat@mines-paristech.fr

Gestionnaire apprentissage : Nelly MORAUX - isupfere@mines-paristech.fr

Tél. : 01 40 51 91 84

48, cours Blaise Pascal - 91025 EVRY Cedex
Tél. : 01 60 79 54 00 - Fax : 01 60 79 28 66
cfa@cfa-eve.fr - www.cfa-eve.fr





Pour le contrat d'apprentissage

- Avoir moins de 30 ans à la date de début du contrat,
- **Et** être de nationalité française, ressortissant de l'UE, ou étranger en situation régulière de séjour ET de travail.

Qui peut accueillir un jeune en contrat d'apprentissage ?

- **Toute personne physique ou morale de droit privé, assujettie ou non à la taxe d'apprentissage :** *les entreprises, les sociétés civiles, les groupements d'intérêt économique, les associations...*
- **Toute personne morale de droit public dont le personnel ne relève pas du droit privé :** *l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics...*

Marche à suivre

- 1** Télécharger le dossier de candidature sur le site du CFA www.cfa-eve.fr, de l'université ou de l'école, et le déposer dans les délais auprès du secrétariat pédagogique.
- **2** Rechercher activement une structure d'accueil et répondre aux offres de nos partenaires.
- **3** L'inscription n'est définitive qu'à la signature du contrat d'apprentissage.